



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190325-CONS-AG-19-020
-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 mars 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Action Cœur de Ville – Approbation de la convention opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération Bastia, Action Logement et la Ville de Bastia

L'an Deux Mille dix-neuf, le 25 mars 2019 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 mars 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Noel LUIGGI	à	Serena BATTESTINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Julien MORGANTI, Marie-Dominique CARRIER, Dominique ROSSI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Action Cœur de Ville – Approbation de la convention opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération Bastia, Action Logement et la Ville de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article R302-23 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2011 approuvant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018 portant approbation de la convention cadre du programme « Action Cœur de Ville » ;

Considérant que la convention cadre du programme « Action Cœur de Ville » a été signée le 28 septembre 2018 par l'ensemble des partenaires ;

Considérant l'axe thématique 1 de la convention cadre, intitulé « De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville », et plus particulièrement la fiche Action mûre n°3 de la convention cadre qui concerne la réalisation d'un programme mixte de 70 logements ;

Considérant que sur ce programme, Action Logement s'est engagée à financer la rénovation immobilière des centres villes moyennes, et à contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative en cœur de ville ;

Considérant que la CAB, la ville de Bastia et Action Logement ont défini les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration ou la reconstruction d'immeubles stratégiques du cœur de Ville afin d'y développer principalement une offre locative d'habitat et de commerce rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité ;

Vu le projet de convention opérationnelle ci-jointe ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 mars 2019 ;

Vu le rapport de présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le projet de convention opérationnelle, ci-annexée, entre la Communauté d'Agglomération de Bastia, Action Logement et la Ville de Bastia ;

Conseil du 25 mars 2019

OBJET : Action Cœur de Ville – Approbation de la convention opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération Bastia, Action Logement et la Ville de Bastia

AUTORISE

Le Président à signer cette convention et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 AVR. 2019
et publication ou notification
du 01 AVR. 2019
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MCCOMBAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification